

aide à la maturation de projet (aima) Consolider les projets innovants en émergence

aima apporte un soutien financier pour le montage du projet dans les domaines suivants : propriété industrielle, homologation, design, études de marchés, études d'acquisition de technologies ou de savoir-faire, conception et recherche, réalisation de prototypes et maquettes...

aima, pour qui ?	Montant	Taux de prise en charge maximum
PME	30 000 € HT	50 % (70% si recherche industrielle)
Laboratoires de recherche	30 000 € HT	50 %
Personnes physiques	20 000 € TTC	70 % (dépenses TTC)
PME/projets collaboratifs	30 000 € HT	50 %
Clusters et structures de gouvernance des pôles de compétitivité	20 000 € HT	50 %
Modalités de versement	60% à la signature du contrat, le reste, au solde	

À qui s'adresser ?

Au **Centre Francilien de l'Innovation**, instructeur d'**aima** pour le compte de la **Région Île-de-France**.
À **OSEO innovation**.

Le Fonds Régional de l'Innovation (FRI), au service de l'innovation en Île-de-France

Les aides **aima** et **air** sont financées dans le cadre du **FRI** :

- ▶ **aima** est cofinancée à parité par la **Région Île-de-France** et **OSEO**.
- ▶ **air** est entièrement financée par la **Région Île-de-France**.

aide à l'Innovation Responsable (air) Encourager les éco-innovations et l'éco-design pour un développement maîtrisé et responsable du territoire francilien

air apporte un soutien financier aux innovations de produits, process et service des PME franciliennes. Les projets sont analysés selon des critères rigoureux en matière environnementale, sociale et éthique : cycle de vie, bilan carbone, bilan énergétique, impact sur les ressources renouvelables ou non, actions préventives ou curatives, rejets dans le milieu naturel, biodiversité, design, matériaux, santé, sécurité sanitaire humaine, animale et environnementale, bien-être, cohésion sociale, équité économique, mode de management responsable...

air, pour quels projets ?	Montant	Taux de prise en charge maximum
Recherche industrielle	80 000 € HT (majoration possible selon projet, voir votre conseiller)	50%
Développement expérimental	80 000 € HT	45% < 50 salariés 35% de 50 à 249 salariés
Innovation de procédé ou d'organisation	80 000 € HT	35% < 50 salariés 25% de 50 à 249 salariés
Modalités de versement	40% à la signature du contrat, le reste, au solde	

À qui s'adresser ?

Au **Centre Francilien de l'Innovation**, instructeur d'**air** pour le compte de la **Région Île-de-France**.